

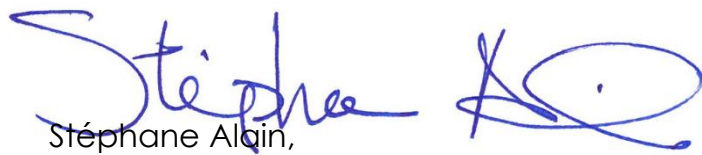
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-415
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 550 000 \$ ET UN EMPRUNT DE
1 550 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE USAGÉ AVEC
PANIER

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2025-415 : Règlement décrétant une dépense de 1 550 000 \$ et un emprunt de 1 550 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle usagé avec panier »

- Le règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 12 janvier 2026;
- Ce règlement est entré en vigueur le 12 janvier 2026 suite à l'approbation par le ministre.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 9 février 2026.



Stéphane Alain,
Directeur général et greffier